

CONSIGNES

1- L'OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROJET

L'objectif général du dossier de candidature devra s'inscrire dans une dynamique de soutien dans les domaines de la santé, de l'environnement, de la culture, du handicap, de la jeunesse et du soutien et de l'aide aux personnes en difficultés. Ces principes serviront de grille de lecture dans l'analyse des projets.

2- L'ORIGINALITÉ DU PROJET ET SON CARACTÈRE INNOVANT

Il sera nécessaire de préciser l'originalité de votre projet par rapport à l'existant. Ce dernier sera complété par un aperçu de l'existant. L'innovation dans l'approche et le traitement du projet apparaîtra comme un atout.

3- PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET, DE SES PARTENAIRES, DE LEURS RÔLES RESPECTIFS AU SEIN DU PROJET

Les projets démontrant un maillage fort et organisé entre les acteurs de terrain (avec une attention particulière auprès des personnes handicapées, leurs familles, leurs organisations représentatives et les professionnels) sont attendus.

Les partenaires impliqués dans le projet devront être identifiés. Cela sous-entend que nous souhaitons voir apparaître dans le projet le nom des partenaires participants, leurs domaines de compétences et leur niveau d'intervention.

Le porteur de projet et ses partenaires devront démontrer leur capacité à atteindre leurs objectifs (avec leurs résultats antérieurs par exemple) et témoigner de leurs connaissances des problématiques réelles dans la conduite du projet.

4- LA MÉTHODOLOGIE ET LES RÉSULTATS ATTENDUS

Une démarche construite de conduite du projet sera présentée avec des indicateurs de mesure sur l'avancé du projet.

Les résultats attendus ne se limiteront pas à des descriptions ou constatations mais à des indicateurs de mesure des résultats finaux.

5- LES MOYENS, OUTILS RÉALISÉS POUR DIFFUSER ET VALORISER LE PROJET.

Une attention particulière sera portée à la valorisation du projet.

Il est demandé au porteur de projet de préciser comment les partenaires et/ou bénéficiaires participeront à la valorisation et connaissance du projet.

6- COUVERTURE GEOGRAPHIQUE DE L'APPEL A PROJETS

Les projets qui seront proposés devront avoir comme terrain d'action Sète et/ou son agglomération.

7- DOTATION ATTRIBUEE AUX DOSSIERS SÉLECTIONNÉS ET DUREE

L'appel à projets 2021 est doté d'une enveloppe total de 7 000 euros à répartir entre 3 dossiers.

Le montant minimum d'un dossier sera de 1 000 euros et le maximum 5 000 euros.

Le projet devra être conduit entre le 1^{er} décembre 2021 et le 30 juin 2021.

8- CALENDRIER

- Lancement de l'appel à projet : **28 octobre 2020**

- Clôture de l'Appel à Projets : **21 janvier 2021**

Dossiers complets à retourner par mail à l'adresse : aap-lions.setedoyen@laposte.net

- Sélection par la commission interne du Lions Club Sète doyen : **28 janvier 2021**

- Annonce des dossiers retenus aux candidats : **1^{er} février 2021**

- Cérémonie de remise des prix : **18 février 2021**